LIGUE 4
Charentes-Poitou-Vendée,
Limousin, Orléanais

OPEN par quatre PERFORMANCE

Saison 26 27

Madame, monsieur,

Votre équipe s'est qualifiée pour jouer la finale de ligue de l'Open par quatre Performance.

Cette finale aura lieu

les 21 & 22 novembre 2026
au BC Châteauroux
19 rue Sainte Marguerite
36000 Châteauroux
tél 02 54 34 05 08

La compétition sera jouée avec écrans. Toutes les paires doivent disposer de deux feuilles de conventions (une pour chaque adversaire situé du même côté de l'écran), établies avec le plus grand soin. En l'absence de feuille de convention ou s'il juge que la feuille de convention est insuffisamment remplie, l'arbitre mettra une pénalité de procédure (1PV/match - article 84.6 du RNC).

En cas d'appel d'une décision d'arbitrage, il sera demandé une caution de 40 euros. Ceci est une mesure contre les appels abusifs uniquement.

CONVOCATION

Arbitre : Michel Faure 06 03 37 59 50

Match 1	1 x 10 donnes	samedi 21 novembre à	13 h 30	
Match 2	1 x 10 donnes	samedi 21 novembre à	14h55*	
Match 3	1 x 10 donnes	samedi 21 novembre à	16h15*	
Match 4	1 x 10 donnes	samedi 21 novembre à	17h40*	fin vers 19h00
Match 5	1 x 10 donnes	dimanche 22 novembre à	09 h30	
Match 6	1 x 10 donnes	dimanche 22 novembre à	10h55*	
Match 7	1 x 10 donnes	dimanche 22 novembre à	13h45*	
Match 8	1 x 10 donnes	dimanche 22 novembre à	15h10*	fin vers 16h30

✶ les horaires sont indicatifs

Le droit d'inscription est de 40 € par équipe (à régler en ligne sur le site de la FFB avant la compétition). Une équipe n'ayant pas réglé avant la compétition pourra se trouver désinscrite. Nous vous serions reconnaissants de prévenir le secrétariat de votre comité (à défaut le directeur de ligue) dans l'éventualité où vous ne pourriez pas participer à cette finale.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions de croire, madame, monsieur, en nos dévoués sentiments.

Amicalement,
Thierry lenglet, directeur de ligue.
0678 470 975
Th.lenglet@wanadoo.fr

Catégorie 4

Épreuves classées en catégorie 4 dans le Règlement National des Compétitions :

LES DIVISIONS CHALLENGE /2 et /4
LES DIVISIONS PERFORMANCE /2 et /4
LES INTERCLUBS DIVISION 3 et 4
LE TROPHEE DE FRANCE
LA COUPE DE FRANCE AVANT LA FINALE DE COMITE
Les tournois de club (présentiel ou en ligne), les festivals, les voyages bridge et les tournois de stage

SYSTEMES AUTORISES

Les systèmes Hautement Artificiels (SHA) sont interdits
Tous les autres systèmes sont autorisés

CONVENTIONS AUTORISEES

Les conventions inhabituelles(CI) sont interdites
Les conventions peu fréquentes (CPF) nécessitant une information préalable sont interdites.

Dans les Divisions Challenge et en Interclubs D4
Les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une pré-alerte sont interdites.L'utilisation d'une ouverture de 2♣ à 3♠ qui ne garantit pas 12H, doit spécifier une couleur de 4 cartes au moins. La convention 2♦/♣ Multi est interdite.

Dans les divisions Performance, en Coupe de France avant la finale de comité, en Interclub D3 et en Trophée de France
L'ouverture de 2♦/♣ Multi est autorisée.
Toutes les CPF nécessitant une pré-alerte sont interdites à l'exception de l'ouverture de 1SA faible montrant au moins 12H.
La consultation des notes de défense pour les adversaires contre l'ouverture de 1SA faible et de 2♦/♣ Multi est autorisée.

Dans les tournois de régularité, festivals et autres compétitions de la catégorie 4 : toutes les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une pré-alerte sont autorisées.

REDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant des **CI** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **CI** devront être mises en évidence.

EN CAS DE REDACTION IMPRECISE OU CONFUSE, DE DEFAUT D'INFORMATION ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITE A :

- **Avertir,**
- **Pénaliser,**
- **Attribuer une marque ajustée,**
- **Interdire l'utilisation du système.**